

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM.

BILAN (Unité : en DT)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
AC1 <u>Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>37 343 088,620</u>	<u>36 840 817,297</u>
a- Action, valeurs assimilées et droits rattachés		2 318 835,747	246 066,820
b- Obligations et valeurs assimilées		35 024 252,873	36 594 750,477
c- Autres valeurs			
AC2 <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>12 239 376,227</u>	<u>9 884 252,478</u>
a- Placements monétaires	3.2	547 467,130	1 447 877,032
b- Disponibilités	3.3	11 691 909,097	8 436 375,446
AC4 <u>Autres actifs</u>	3.4	2 936,406	20 035,634
TOTAL ACTIF		49 585 401,253	46 745 105,409
<u>PASSIF</u>			
PA1 <u>Opérateurs créditeurs</u>	3.5	<u>179 900,716</u>	<u>135 019,936</u>
a- Opérateurs créditeurs		179 900,716	135 019,936
PA2 <u>Autres créditeurs divers</u>	3.6	<u>19 576,864</u>	<u>33 139,373</u>
a- Autres créditeurs divers		19 576,864	33 139,373
TOTAL PASSIF		199 477,580	168 159,309
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 <u>Capital</u>	3.7	47 574 799,945	44 856 989,042
CP2 <u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>1 811 123,728</u>	<u>1 719 957,058</u>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b- Sommes capitalisables de l'exercice		1 811 123,728	1 719 957,058
ACTIF NET		49 385 923,673	46 576 946,100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		49 585 401,253	46 745 105,409

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1</u> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.9</u>	<u>1 687 275,877</u>	<u>2 146 286,292</u>
<u>PR 2</u> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.10</u>	<u>499 549,731</u>	<u>466 498,641</u>
Total des revenus des placements		<u>2 186 825,608</u>	<u>2 612 784,933</u>
<u>CH 1</u> <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	<u>-379 105,346</u>	<u>-450 287,619</u>
Revenu net des placements		<u>1 807 720,262</u>	<u>2 162 497,314</u>
<u>CH 2</u> <u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	<u>-65 260,992</u>	<u>-85 295,088</u>
Résultat d'exploitation		<u>1 742 459,270</u>	<u>2 077 202,226</u>
<u>PR 4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>68 664,458</u>	<u>-357 245,168</u>
Sommes capitalisables de l'exercice		<u>1 811 123,728</u>	<u>1 719 957,058</u>
<u>PR 4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-68 664,458</u>	<u>357 245,168</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>180 172,892</u>	<u>-81 206,448</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-298 912,256</u>	<u>-341 678,988</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-1 567,282</u>	<u>-9 829,769</u>
Résultat net de l'exercice		<u>1 622 152,624</u>	<u>1 644 487,021</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 622 152,624</u>	<u>1 644 487,021</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 742 459,270</u>	<u>2 077 202,226</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>180 172,892</u>	<u>-81 206,448</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-298 912,256</u>	<u>-341 678,988</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-1 567,282</u>	<u>-9 829,769</u>
<u>AN3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 186 824,949</u>	<u>-24 396 263,805</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>38 796 425,764</u>	<u>97 253 570,240</u>
<u>Capital</u>	<u>36 770 986,432</u>	<u>92 305 345,316</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-70 874,654</u>	<u>-461 876,078</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>2 096 313,986</u>	<u>5 410 101,002</u>
<u>Droit d'entrée</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-37 609 600,815</u>	<u>-121 649 834,045</u>
<u>Capital</u>	<u>-35 692 172,649</u>	<u>-115 510 948,843</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>68 856,259</u>	<u>537 492,900</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-1 986 284,425</u>	<u>-6 676 378,102</u>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 808 977,573</u>	<u>-22 751 776,784</u>
<u>AN4</u> <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>46 576 946,100</u>	<u>69 328 722,884</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>49 385 923,673</u>	<u>46 576 946,100</u>
<u>AN5</u> <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>1 244 279</u>	<u>1 907 907</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>1 274 204</u>	<u>1 244 279</u>
<u>Valeur liquidative</u>	<u>38,758</u>	<u>37,433</u>
<u>AN6</u> <u>Taux de rendement</u>	<u>3,54%</u>	<u>3,02%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 318 835,747
Obligations et Valeurs assimilés	2	35 024 252,873
Total		37 343 088,620

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	161	312,350	1 449,000	0,00%
SOTIPAPIER	3 000	15 000,000	11 706,000	0,02%
Amen Première Sicav	1 931	200 331,444	200 634,762	0,41%
Amen Trésor Sicav	19 885	2 099 709,860	2 105 045,985	4,26%
Total	24 977	2 315 353,654	2 318 835,747	4,70%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	23 710 877,030
Obligations (b)	11 313 375,843
Total	35 024 252,873

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 496 827,920	3,03%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 951 116,096	5,98%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 508 439,360	3,05%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 804 065,026	3,65%
BTA110319A	2 200	2 262 125,000	2 329 876,384	4,72%
BTA110319B	3 000	3 046 650,000	3 153 254,160	6,38%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 644 275,284	7,38%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 046 885,200	10,22%
BTZ111016B	2 000	1 245 000,000	1 776 137,600	3,60%
Total	23 325	22 660 297,500	23 710 877,030	48,01%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/15	31/12/14
Montant	0,000	38 958,010

(b) Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net	Garantie bancaire
AB 2006	40 000	800 000,000	834 464,000	1,69%	
AB 2009 CA	18 000	1 080 000,000	1 091 966,000	2,21%	
AB 2009 CB	13 000	779 999,998	789 161,998	1,60%	
AB 2010	2 000	133 333,335	135 329,735	0,27%	
AB 2012B	9 000	630 000,000	639 086,400	1,29%	
AB 2012B	2 141	149 870,000	152 341,999	0,31%	
AIL 2013	2 000	120 000,000	123 947,200	0,25%	
ATB 2009 TB1	5 000	450 000,000	462 672,000	0,94%	
ATB 2009TB1	10 000	900 000,000	925 344,000	1,87%	
ATILESG15-2A	4 000	400 000,000	400 470,400	0,81%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	205 902,400	0,42%	
ATTILES2015A	7 000	700 000,000	729 534,400	1,48%	
CIL 2014/1	5 000	400 000,000	410 700,000	0,83%	
CIL 2014/2	5 000	500 000,000	530 878,000	1,07%	
CIL 2015/2	4 000	400 000,000	407 692,800	0,83%	
HL 2013/1	2 250	135 000,000	139 662,000	0,28%	
HL 2015-01A	2 000	200 000,000	208 280,000	0,42%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 006 408,000	2,04%	
MX 2010 TA	10 000	400 000,000	411 800,000	0,83%	AB
TLG 2011-1	5 000	100 000,000	102 576,000	0,21%	
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	516 060,000	1,04%	
UIB 2012-1A	14 462	1 033 006,198	1 089 098,511	2,21%	
TOTAL	176 853	11 011 209,531	11 313 375,843	22,91%	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

➤ **Acquisitions**

1- OBLIGATIONS

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition par obligation	Coût total
ATTILES2015A	7 000	100,000	700 000,000
HL 2015-01A	2 000	100,000	200 000,000
TLG 2015-1B	5 000	100,000	500 000,000
ATL 2015-1	2 000	100,000	200 000,000
UIB 2012-1A	14 462	71,429	1 033 006,198
CIL 2014/2	5 000	100,000	500 000,000
CIL 2015/2	4 000	100,000	400 000,000
HL 2015-B	10 000	100,000	1 000 000,000
AB 2012B	2 141	70,000	149 870,000
ATILESG15-2A	4 000	100,000	400 000,000
Total			5 082 876,198

2- OPCVM

Intitulé	Nombre	Cours d'acquisition	Coût total
AMEN TRESOR SICAV	4 716	106,043	500 098,788
AMEN TRESOR SICAV	10 040	106,043	1 064 671,720
AMEN TRESOR SICAV	9 396	106,428	999 997,488
AMEN TRESOR SICAV	3 269	107,045	349 930,105
AMEN TRESOR SICAV	9 337	107,111	1 000 095,407
AMEN TRESOR SICAV	11 265	107,121	1 206 718,065
AMEN TRESOR SICAV	5 745	104,438	599 996,310
AMEN TRESOR SICAV	9 512	105,123	999 929,976
AMEN TRESOR SICAV	947	105,689	100 087,483
AMEN PREMIERE SICAV	3 855	103,745	399 936,975
AMEN TRESOR SICAV	945	105,770	99 952,650
AMEN TRESOR SICAV	473	105 ,861	50 072,253
Total			7 371 487,220

3- ACTIONS

Intitulé	Nombre	Cours d'acquisition	Coût total
UADH	33 486	6,500	217 659,000
Total			217 659,000

4- BTA

Intitulé	Nombre	Cours d'acquisition	Coût total
BTA10082022A	1 500	95,450	1 431 750,000
BTA10082022A	1 500	98,800	1 482 000,000
BTA10042024	1 500	96,300	1 444 500,000
Total			4 358 250,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

1. OPCVM

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
AMEN TRESOR SICAV	3 765	398 783,686	400 042,545	1 258,859
AMEN TRESOR SICAV	2 823	299 008,326	299 991,741	983,415
AMEN TRESOR SICAV	6 545	694 836,566	700 046,655	5 210,089
AMEN TRESOR SICAV	3 390	359 892,431	362 696,100	2 803,669
AMEN TRESOR SICAV	3 270	347 152,876	350 001,180	2 848,304
AMEN TRESOR SICAV	6 792	726 116,076	700 044,648	-26 071,428
AMEN TRESOR SICAV	4 848	518 287,799	499 954,848	-18 332,951
AMEN TRESOR SICAV	3 876	414 373,661	400 049,712	-14 323,949
AMEN TRESOR SICAV	4 841	517 539,447	500 031,731	-17 507,716
AMEN TRESOR SICAV	5 740	608 443,388	600 025,160	-8 418,228
AMEN TRESOR SICAV	948	100 080,959	100 037,700	-43,259
AMEN TRESOR SICAV	947	99 975,389	99 942,592	-32,797
AMEN PREMIERE SICAV	1 925	199 708,974	200 011,350	302,376
Total	49 710	5 284 199,578	5 212 875,962	-71 323,616

2. OBLIGATIONS

➤ Les cessions des obligations au cours de l'exercice 2015 sont les suivantes :

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
EN 2014/B	5 000	500 000,000	500 000,000	-
EN 2014/B2	5 000	500 000,000	500 000,000	-
BTE 2010 AP	3 000	150 000,000	150 000,000	-
Total	13 000	1 150 000,000	1 150 000,000	-

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

Désignation	Remboursement en capital
AB 2006	400 000,000
PANOBOIS 07	40 000,000
MX 2010 TA	200 000,000
HL 2013/1	45 000,000
ATB 2009 TB1	50 000,000
ATB 2009TB1	100 000,000
AIL 2013	40 000,000
TLG 2011-1	100 000,000
CIL 2014/1	100 000,000
AB 2010	13 334,000
AB 2012B	90 000,000
BTE 2010 AP	30 000,000
AB 2009 CA	120 060,000
AB 2009 CB	86 710,000
CIL 2010/2	100 000,000
SIHM 2008TA	120 000,000
SIHM 2008TB	80 000,000
Total	1 715 104,000

La société Sicav Amen a réalisé des plus values sur remboursement des Emprunt obligataires détaillées comme suit :

Titre	Plus value
AB 2010	0,667
AB 2009 CA	60,000
AB 2009 CB	43,333
Total	104,000

3. BTA

➤ Les cessions des BTA au cours de l'exercice 2015 sont les suivantes :

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
BTA10082022A	1 500	1 431 750,000	1 482 000,000	50 250,000
Total	1 500	1 431 750,000	1 482 000,000	50 250,000

➤ Les remboursements des BTA au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

Désignation	Remboursement en capital
BTA090215	6 500 000,000
Total	6 500 000,000

La société Sicav Amen a réalisé des moins values sur remboursement de BTA détaillées comme suit :

Titre	Moins value
Remboursement BTA 090215	-286 000,000
Total	-286 000,000

4. Actions

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
SOTIPAPIER	2 992	14 960,000	14 900,160	-59,840
UADH	23 486	152 659,000	157 356,200	4 697,200
UADH	4 490	29 185,000	30 621,800	1 436,800
UADH	1 178	7 657,000	8 010,400	353,400
UADH	1 330	8 645,000	9 070,600	425,600
UADH	822	5 343,000	5 589,600	246,600
UADH	180	1 170,000	1 227,600	57,600
UADH	2 000	13 000,000	13 900,000	900,000
Total	36 478	232 619,000	240 676,360	8 057,360

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 547 467 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BIT070216	29/12/2015	AMS Hannibal	50 000	07/02/2016	367,263	49 632,737	49 660,045	0,10%
CD280116	30/10/2015	lease	500 000	28/01/2016	7 217,381	492 782,619	497 807,085	1,01%
TOTAL			550 000		7 584,644	542 415,356	547 467,130	1,11%

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 11 691 909 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	7 800 000,000	7 953 226,009	16,10%
Avoirs en banque		3 738 683,088	7,57%
TOTAL	7 800 000,000	11 691 909,097	23,67%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT040516	AMEN BANK	04/05/2016	1 007 956,284	6,50
PLACT061216	AMEN BANK	06/12/2016	1 029 595,629	6,77
PLACT070516	AMEN BANK	07/05/2016	503 765,027	6,50
PLACT090216	AMEN BANK	09/02/2016	1 548 472,131	6,40
PLACT090416	AMEN BANK	09/04/2016	1 517 182,623	6,47
PLACT100516B	AMEN BANK	10/05/2016	302 131,147	6,50
PLACT140316	AMEN BANK	14/03/2016	507 613,114	6,45
PLACT180116	AMEN BANK	18/01/2016	504 842,732	6,07
PLACT221116	AMEN BANK	22/11/2016	1 031 667,322	6,77
TOTAL			7 953 226,009	

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2015 2 936 DT contre 20 036 DT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Intérêts courus sur comptes rémunérés	2 936,406	20 035,634
Total	2 936,406	20 035,634

3.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Gestionnaire	7 841,254	7 664,189
Dépositaire	172 059,462	127 355,747
Total	179 900,716	135 019,936

3.6- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Etat	0,000	920,828
Retenue à la source	918,410	12 749,266
Intérêt Emetteur reçu d'avance	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	12 499,360	12 800,000
CMF	3 323,478	3 833,663
Total	19 576,864	33 139,373

3.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 808 977,573 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital 956 488,742

Variation de la part du revenu 1 852 488,831

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2014 (1)		46 618 311,203*
Variation de la part du capital (2)		956 488,742
Souscriptions	36 770 986,432	
Rachats	-35 692 172,649	
Frais de négociation de titres	-1 567,282	
VDE/act.cote	-2 157,350	
VDE/titres.Etat	-40 114,000	
VDE / titres OPCVM	6 566,050	
+/-V réalisée emp.société	104,000	
+/- V réal/act.cote	8 057,360	
+/- V réal/titres Etat	-235 750,000	
+/- V réal/ titres OPCVM	-71 323,616	
+/- V report/act.cote	-999,975	
+/- V report/titres Etat	218 919,000	
+/- V report/titres OPCVM	-2 040,833	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-70 874,654	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	68 856,259	
Capital au 31-12-2015 (1)+(2)		47 574 799,945

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 46 618 311,203 DT est constitué du capital au 31/12/2014 de 44 856 989,042 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 719 957,058 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de 41 365,103 DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	41 365,103	-909 031,932
Résultat d'exploitation	1 742 459,270	2 077 202,226
Régularisation du résultat d'exploitation	68 664,458	-357 245,168
Total	1 852 488,831	810 925,126

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2014	561
Nombre d'actionnaires entrants	90
Nombre d'actionnaires sortants	-113
Nombre d'actionnaires au 31-12-2015	538

3.8- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 742 459,270	2 077 202,226
Régularisation du résultat d'exploitation	68 664,458	-357 245,168
Total	1 811 123,728	1 719 957,058

3.9 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	127 845,406	234 350,081
Revenus des obligations	495 868,199	463 045,310
Revenus des BTA	1 063 562,272	1 448 890,901
Total	1 687 275,877	2 146 286,292

3.10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des Placements en compte courant à terme	375 405,183	165 767,780
Revenus des Billets de trésorerie	47 222,698	122 518,260
Revenus des Certificats de dépôt	54 031,740	76 077,601
Revenus du Compte rémunéré	22 890,110	102 135,000
Total	499 549,731	466 498,641

3.11- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de SICAV AMEN et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	93 260,847	110 771,864
Rémunération du dépositaire	285 844,499	339 515,755
Total	379 105,346	450 287,619

3.12- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	46 630,424	55 385,922
Sces bancaires et assimilés	165,773	325,118
TCL	4 946,435	7 484,048
Jetons de présence*	13 518,360	22 100,000
Total	65 260,992	85 295,088

*Avant 2014, les jetons de présence étaient comptabilisés au cours de l'exercice de leur paiement alors qu'ils devraient être comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils sont attachés. Sicav Amen a procédé aux corrections nécessaires au cours de l'exercice 2014, ce qui a engendré la constatation des jetons de présence de 2013 et 2014 parmi les charges de l'exercice 2014.

Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	1,324	1,725	1,430	1,617	1,379
Revenus des placements monétaires	0,392	0,375	0,238	0,376	0,223
Total des revenus des placements	1,716	2,100	1,668	1,993	1,602
Charges de gestion des placements	-0,298	-0,362	-0,286	-0,367	-0,286
Revenu net des placements	1,419	1,738	1,381	1,626	1,316
Autres charges	-0,051	-0,069	-0,041	-0,052	-0,041
Résultat d'exploitation	1,367	1,669	1,340	1,574	1,275

Régularisation du résultat d'exploitation	0,054	-0,287	0,030	-0,359	-0,070
Sommes capitalisables de l'exercice	1,421	1,382	1,370	1,215	1,204
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,054	0,287	-0,030	0,359	0,070
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,141	-0,065	-0,084	-0,008	0,007
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,235	-0,275	-0,022	0,027	0,017
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,008	-0,002	-0,001	-0,001
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	-0,094	-0,348	-0,108	0,018	0,023
Résultat net de l'exercice	1,273	1,321	1,232	1,591	1,298
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,094	-0,348	-0,108	0,017	0,023
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	0,061	-0,014	-0,005	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,096	-0,287	0,122	0,012	0,023
Distribution de dividendes	–	–	–	–	–
Valeur liquidative	38,758	37,433	36,337	35,089	33,862
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,81%	0,81%	0,81%	0,82%	0,81%
autres charges/actif net moyen	0,14%	0,15%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	3,74%	3,75%	3,80%	3,50%	3,63%
Nombre d'actions	1 274 204	1 244 279	1 907 907	2 153 088	2 887 685
Actif net moyen	46 590 322	55 382 995	67 216 049	96 843 729	101 485 444

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société SICAV AMEN arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un total Bilan de 49.585.401 DT et un résultat de l'exercice de 1.622.153 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

2- La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- A notre avis, les états financiers de la **Société SICAV AMEN** annexés aux pages 9 à 11 du présent rapport sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

1- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2 nouveau du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2015.

Nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société qui est de nature à impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par SICAV AMEN eu égard à la réglementation en vigueur.

4- En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif ainsi que celles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que modifié et complété par les textes subséquent, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues dans les articles ci-dessus mentionnés. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur le fait que :

Les liquidités représentent au 31 décembre 2015 23,58% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 3,58% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 37.890.556 DT au 31 décembre 2015, et représente une quote-part de 76,41% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 3,59% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 14 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
DORSAF LITAIEM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2015 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier de Sicav Amen d'un taux de 0,59%.

Ces commissions se sont élevées en 2015 à la somme de 285 844,499 dt en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable ainsi que des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 93 260,847 dt en toutes taxes comprises pour l'exercice 2015.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 14 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING

DORSAF LITAIEM